

# SÉMINAIRE DE FORMATION

## « *Chauffez sans y passer!* »

**Le 1<sup>e</sup> MAI 2010 à l'Auditorium du Pavillon 2 du Cégep de Sherbrooke**

Le Cégep de Sherbrooke vous convie à participer à un séminaire spécialisé sur la prévention des risques que peuvent représenter les appareils de chauffage et de ventilation par un formateur spécialisé dans ce domaine. Prenez note qu'un atelier de méthodologie d'inspection aura également lieu pendant le séminaire pour parfaire vos connaissances et repérez efficacement les risques.



**Chauffez sans y passer**

Monsieur **Pascal Marois**, Enseignant en **Technique de Prévention des Incendies** et également **Expert en chauffage au mazout** en collaboration avec le Cégep de Sherbrooke vous invitent à participer à un séminaire de formation d'une durée de huit heures sur la reconnaissance des non-conformités au code d'installation **Can/CSA B.139** et aux risques d'incendies posés par des appareils de chauffage et de ventilation.

Prenez note que **cette activité traitera de cas réelles** étudiés par Monsieur Marois. Une présentation visuelle des cas vous sera transmise lors de l'évènement. A la fin du séminaire, les participants seront en mesure de repérer facilement les anomalies et les risques d'incendie lors des **inspections d'appareils de chauffage et d'équipement de ventilation**.

**Le séminaire se tiendra à l'auditorium du Pavillon 2 du Cégep de Sherbrooke.  
Un manuel et une attestation de participation vous seront remis.**

**Le Séminaire est offert à tout les intervenants du milieu de la Prévention, de l'Intervention, de l'Inspection, de l'Expertise légale ou de l'Assurance et ne nécessite aucun pré-requis.**

## SÉMINAIRE DE FORMATION

### « *Chauffez sans y passer!* »

Coût du séminaire: **125.00\$ par participant**

Lieu: **Auditorium du Pavillon 2 du Cégep de Sherbrooke**

Date: **Le Samedi 1<sup>e</sup> Mai 2010**

Nombre minimum de participants requis: **25**

Veuillez confirmer votre participation à: [marois@venmar.ca](mailto:marois@venmar.ca) avant le **31 Mars 2010**

Le paiement devra être effectué au Cégep de Sherbrooke et devra également être reçu avant le **31 Mars 2010**

